**4 mars**

Le Conseil Municipal valide les tarifs de location 2014 des différents immeubles du site de la colonie de Houppach.

Il décide la mise en place d’un service d’astreinte pour les services techniques de la Ville et fixe les modalités de fonctionnement.

Il approuve les travaux de réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente et son plan de financement.

Commémorations du centenaire du retour de l’Alsace à la France et du 70e anniversaire de la libération 39/45 : le Conseil Municipal vote un crédit exceptionnel de 15 000 € pour le soutien aux différentes manifestations prévues à ces occasions, dont une subvention de 2 000 € pour le spectacle « Son et Lumière » présenté par la Musique Municipale et 2 000 € pour la Sté d’Histoire pour l’édition d’un ouvrage reprenant les mémoires de guerre de Monsieur Isidore ANDRE.

Le Conseil Municipal accepte la cession, par le Département à la Ville, à l’euro symbolique, de la propriété de l’emprise de l’ancienne voie ferrée pour un total de 250 ares.

**28 mars**

Sous la présidence du doyen d’âge, il est procédé à l’installation du nouveau conseil municipal, faisant suite à l’élection du dimanche 23 mars.

Puis il est procédé à l’élection du maire.

Monsieur Laurent LERCH est élu maire à l’unanimité moins 1 abstention. Celui-ci prend alors la présidence de l’assemblée et il est procédé à l’élection des adjoints par scrutin de liste. Une seule liste de 6 candidats est proposée et votée.

Les adjoints sont :

TROMMENSCHLAGER Raymond : affaires financières et gestion forestière

GALLIOT Marie : affaires sociales, culturelles et scolaires

MORITZ Richard : urbanisme, sécurité et gestion du cimetière

FARNY Eliane : animations et personnes âgées

SANSIG Didier : service technique, gestion de l’eau et de l’assainissement

GESSIER-BATTMANN Edmée : associations, jeunesse, environnement et développement durable

**8 avril**

Le Conseil Municipal fixe les délégations au maire suivant l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il fixe le montant des indemnités du maire et des adjoints.

Il procède à la désignation des membres des différentes commissions ainsi que des délégués aux organismes extérieurs.

Il exprime sa reconnaissance à Monsieur Julien AST pour sa contribution à la Ville de Masevaux pendant 38 années et sollicite l’attribution du titre d’Adjoint Honoraire.

Il constitue un groupe de conseillers chargés de visiter les personnes âgées à l’occasion de leur anniversaire.

**29 avril**

1. Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l’exercice 2013.

Plus de 700 000 € ont été engagés dans des opérations d’investissement au cours de l’exercice.

Un emprunt de 265 000 € et l’autofinancement net ont assuré le financement d’importantes dépenses en matière de voirie, tel que l’aménagement de la rue Mont du Château et le réaménagement de nombreuses portions de voirie.

A noter également des acquisitions foncières, l’achèvement du mur du cimetière, la rénovation de la roue à aube, d’importants travaux en régie au profit des bâtiments communaux et des réseaux de voirie et d’électrification.

Les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 85 000 € par rapport aux prévisions, les recettes ayant été conformes aux prévisions.

Au Budget Eau, il faut noter l’important chantier de réhabilitation du réseau de distribution du secteur rue des gants-rue nouvelle et carrefour Hahn – qui s’est achevé début 2014.

Au Budget Assainissement, il y a lieu de relever le même chantier mais pour la partie relative au réseau d’évacuation des eaux usées.

1. Budget Primitif 2014

Budget Principal

Le budget 2014 s’inscrit dans un cadre de dégradation de nos recettes de fonctionnement lié au désengagement de l’Etat envers les collectivités locales. Ainsi, Masevaux a déjà perdu près de 100 000 € par rapport à 2011. La baisse constante des dotations de l’Etat conjuguée à la montée en régime de la cotisation de péréquation horizontale pèse lourdement sur notre budget communal.

Le budget 2014 poursuit l’engagement de la Ville à réduire les dépenses et à réaliser des économies d’échelle. Il s’inscrit également dans une volonté de contrôler le niveau d’endettement découlant des efforts d’investissement réalisés au cours des dernières années.

Il est établi sur la base des critères suivants :

→ Objectif d’autofinancement net minimum de 150 000 €

→ Prise en compte de charges exceptionnelles liées aux commémorations programmées à

 hauteur de 15 000 €

→ La baisse des dotations de l’Etat (-30 000 € en 2014) et l’augmentation du versement du

 fonds de péréquation pour 12 000 €

→ Une recherche d’économies sur les postes de charges tout en maintenant un bon niveau

 de qualité des services à la population

→ La nécessité d’entamer une réduction du niveau de l’endettement.

Au niveau de l’investissement, une enveloppe de 350 000 € permettra de financer notamment les travaux d’investissement en régie, des acquisitions foncières, le monument aux morts, la cuisine de la salle polyvalente et une tranche de travaux d’enfouissement des réseaux secs rue du Panorama.

Budget Assainissement

Le budget de fonctionnement est de 475 000 € couverts par les redevances payées par les usagers du service. Il dégage un autofinancement de 130 000 €.

La section d’investissement prévoit une enveloppe de 300 000 € pour différents travaux de réseaux.

Budget Eau

La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de l’ordre de 80 000 € permettant d’envisager différents travaux d’investissement concernant le réseau de distribution et la poursuite des études pour le projet de sécurisation de la ressource en eau potable.

Budget Forêt

En diminution sensible par rapport aux années antérieures pour se mettre en conformité avec le plan d’aménagement forestier. La marge prévisionnelle sur la vente de bois devrait nous permettre de couvrir les frais fixes s’élevant à près de 120 000 € par an.

Budget Domaine Amis de Houppach

Il s’agit d’un nouveau budget annexe mis en place suite à l’acquisition par la Ville du domaine des Amis de Houppach. Pour la première année de gestion du site, le budget d’investissement prévoit l’acquisition de différents matériels et équipements pour un montant total de 47 000 € à financer par un emprunt.

Budget Zone Artisanale

Il concerne l’acquisition de biens immobiliers situés dans la zone artisanale de la rue de Niederbruck.

1. Fiscalité locale – Vote des taux d’imposition 2014

La diminution des dotations de l’Etat et l’augmentation de la contribution à la « péréquation horizontale » impactent fortement les finances de la Ville.

Malgré des prévisions de dépenses ajustées aux contraintes d’exploitation et aux exigences et objectifs d’économie (- 6,5 % par rapport au dernier exercice), le budget de fonctionnement présente une marge d’autofinancement diminuée de plus de 50 000 € et bien inférieure à l’objectif fixé.

Pour pallier à cette situation, il est proposé :

→ Une réduction supplémentaire des charges de gestion à hauteur de 10 000 €

→ Une augmentation du produit fiscal attendu à hauteur de 4 % avec une variation

 différenciée des taux des différentes taxes qui évolueront donc de la manière suivante :

 . Foncier bâti + 7,00 %

 . Foncier non bâti, Taxe d’Habitation et cotisation foncière des entreprises + 2,5 %.

 Cette augmentation se traduit par une recette fiscale supplémentaire de 40 372 €.

**20 juin**

Le Conseil Municipal procède, sur la base d’un scrutin de liste, à la désignation des délégués et leurs suppléants pour l’élection des sénateurs en septembre 2014, à savoir 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Il émet un avis défavorable au projet d’exploitation de la carrière de LAUW.

Il désigne comme membres de l’ASA du Graben représentant la Ville, MM. Raymond TROMMENSCHLAGER, Edouard RINGENBACH, Antoine EHRET et Ludovic DELACOTE.

Il dresse la liste des contribuables permettant au Préfet de désigner les futurs membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il approuve le programme de mise en souterrain des réseaux secs rue du Panorama pour un prix de revient HT de 120 000 € et le financement correspondant.

Il accepte la mise à disposition d’une parcelle de terrain au SICTOM pour l’aménagement d’un compostage collectif.

**28 juillet**

Le Conseil Municipal approuve la cession d’un ensemble immobilier de 35 ares situé dans la zone artisanale rue de Niederbruck au prix de 190 000 € ainsi que la vente, dans la même zone, d’une parcelle d’environ 10 ares de terrain nu, à viabiliser aux frais de la Ville, au prix de 4 000 € l’are.

Il adopte le règlement du concours des maisons fleuries pour 2014.

Il prend acte de l’attribution du marché du nouveau monument aux morts à l’entreprise GIROT domiciliée à ROUGEMONT-LE-CHATEAU au prix de 61 120 €.

Il approuve la modification du plan de coupe 2014 en y intégrant une coupe anticipée 2015 pour un volume de 495 m3 de bois, dont 469 m3 de résineux, une partie de ces bois étant vendue, au prix du marché, à l’organisateur de la manifestation de la Coupe de France de Sculpture à la Tronçonneuse.

Il vote, à l’unanimité, une motion de soutien à la Brigade Verte, menacée de dissolution.

**15 septembre**

Le Conseil Municipal approuve le principe de reconduction de la délégation de service public pour la gestion du camping communal pour une période de 12 ans.

Il procède à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Communale Consultative de la Chasse. Celle-ci est composée du maire et de 3 conseillers municipaux qui sont : Raymond TROMMENSCHLAGER, Edouard RINGENBACH et Richard MORITZ.

Il prend acte de l’attribution à l’entreprise CET de BURNHAUPT du marché des travaux d’enfouissement des réseaux secs rue du Panorama, au prix de 90 500 € HT.

Il fixe à 8,50 % le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité (TFCE).

Il adopte une motion visant à demander un amendement du texte prévoyant la suppression du Syndicat d’Aménagement des Berges de la Doller et à confirmer la pertinence de son fonctionnement actuel.

**3 octobre**

Cette séance est principalement consacrée au renouvellement des baux de chasse à partir de février 2015 pour une période de 9 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la majorité des propriétaires fonciers d’abandonner le produit de la location de la chasse au profit de la commune et décide d’affecter ce produit à la couverture des cotisations d’assurance accident agricole et à l’entretien des chemins ruraux et forestiers.

Il fixe la contenance et la surface des 3 lots de chasse.

Il définit les clauses particulières à rajouter au cahier des charges. Celles-ci concernent principalement la protection de la forêt communale par la préservation de la régénération naturelle ainsi que les contraintes particulières liées aux zones classées NATURA 2000.

Le Conseil Municipal fixe le prix de la location des 3 lots et autorise le maire à traiter au gré à gré avec les locataires sortants.

Au point « divers », Mmes Edmée GESSIER-BATTMANN et Annie MUNCK sont désignées référents du « plan climat ».

**4 novembre**

CHASSE COMMUNALE

Le Conseil est informé de la signature de 2 conventions de gré à gré. Elles concernent les lots 2 et 3.

Pour ce qui est du lot 1, le Conseil prend acte de la décision du locataire sortant de ne pas accepter la convention proposée et décide de procéder à son attribution par voie d’adjudication. Il fixe la mise à prix de ce lot à 20 700 €.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation d’une étude visant à définir les opérations techniques à mettre en œuvre pour la sécurisation de nos ressources en eau potable, en association avec les communes de Niederbruck et Sickert. Il accepte d’assurer la maîtrise d’ouvrage de l’étude et définit les modalités de répartition de son coût entre les 3 communes.

Il approuve l’organisation d’un marché de Noël et fixe le prix de location des chalets en bois mis à disposition par la commune.

Il approuve les inscriptions à porter sur le nouveau monument aux morts et notamment les noms des personnes qui avaient été oubliées sur l’ancien monument.

**2 décembre**

FORET

Le Conseil Municipal approuve l’état de prévision des coupes de bois pour l’exercice 2015. Ce programme prévoit la production de 5 273 m3 de bois, en baisse sensible par rapport aux années antérieures.

Il fixe également le programme des travaux ainsi que les tarifs des produits forestiers pour l’année 2015.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de maintenir le barème de référence au niveau de 2013 et valide le tableau des subventions proposé pour un montant de 67 035 €.

Au titre des affaires financières, il valide différents virements de crédits relatifs à la section d’investissement du budget principal et décide la réalisation d’un emprunt de 185 000 € pour assurer le financement de l’ensemble des opérations engagées afin de préserver les ressources d’autofinancement sérieusement mises en difficulté par la baisse des dotations de l’Etat.

Il autorise le maire à engager des dépenses d’investissement sur l’exercice 2015 avant établissement du budget primitif : ceci à hauteur de 25 % du budget 2014.

Il valide la révision des tarifs de location du complexe de Houppach pour 2015 et suivants.

Il approuve la convention de partenariat conclus entre l’Association des Arboriculteurs et la Ville de Masevaux, en vue de la création d’un verger-école sur une parcelle de 20 ares située au lieudit Odilienbaechla.

D’autres îlots de terrains communaux seront également affectés à ce verger à but éducatif, permettant la sauvegarde du patrimoine arboricole et la sensibilisation du public aux techniques appropriées.

Il approuve la composition du groupe de travail chargé du recensement de la population qui doit avoir lieu début 2015 et fixe la rémunération des agents recenseurs.

Le point principal de cette séance concerne la validation de la nouvelle convention de fourniture d’eau potable à la commune de LAUW. Celle-ci a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture de l’eau potable par la Ville de MASEVAUX à la commune de LAUW. Elle est établie pour une durée de 15 ans.